

Règlement du jeu-concours « TotalEnergies Ligue » - Saison 2024

Mention Légales

Editeur : TotalEnergies SE

TotalEnergies SE Société Européenne (SE), au capital de 6 547 828 212,50 euros, dont le siège social est situé au 2 place Jean Millier – La Défense 6 – 92400 Courbevoie – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 542 051 180

N° de tel: + 33 (0)1 47 44 45 46

Hébergeur : FEELING SPORTS, SARL

Siège social : 26 rue du Chalet, 75010 Paris

513 893 230 RCS PARIS

Article 1 : Objet

La société **TotalEnergies SE** Société Européenne (SE), au capital de 6 030 629 587,50 euros, dont le siège social est situé au 2 place Jean Millier – La Défense 6 – 92400 Courbevoie – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 542 051 180 (ci-après désignée la « **Société Organisatrice** ») organise, du 20 janvier 2024 au 31 décembre 2024, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **TotalEnergies Ligue** » (ci-après désigné le « **Jeu** ») accessible sur le site internet ligue.teamtotalenergies.com (ci-après le « **Site** »), à l'occasion des courses de l'équipe cycliste professionnelle « TotalEnergies Pro Cycling Team ».

Article 2 : Conditions de Participation au Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure à sa date de participation, résidant en France et non interdite de jeu, disposant d'un accès internet ainsi que d'un compte à son nom sur le Site et d'une adresse électronique à laquelle elle pourra, le cas échéant, être contactée pour les besoins de la gestion du Jeu. (ci-après le/les « **Participant(s)** »).

Sont exclus de toute participation au Jeu les personnes mineures à la date de leur participation, les salariés de la Société Organisatrice, et toutes les personnes ayant participé directement à l'élaboration du Jeu ainsi que, pour chacune des catégories de personnes susvisées, les membres de leur foyer (même nom, même adresse postale).

Pour participer, chaque Participant doit nécessairement disposer d'une adresse électronique valide pérenne et non temporaire. Seront notamment considérées comme invalides les adresses de courriers électroniques temporaires et/ou anonymes, ainsi que les adresses de courrier électronique provenant de domaines créés et/ou déposés à l'occasion du Jeu.

Il est interdit de participer avec plusieurs adresses électroniques reliées à une même personne physique et/ou de participer avec une adresse électronique ouverte pour le compte d'une autre personne.

Le Jeu se déroule du 20 janvier 2024 au 31 décembre 2024 (ci-après désigné la « **Période du Jeu** »).

L'inscription au Jeu est possible à partir du 15 janvier 2024 et pendant toute la Période du Jeu.

L'ouverture d'une participation sur le site ligue.teamtotalenergies.com est strictement limitée à une participation par personne physique (même nom, même prénom et même adresse).

Pour participer au Jeu, les Participants doivent se rendre à l'adresse internet ligue.teamtotalenergies.com et préalablement remplir intégralement le bulletin de participation puis suivre les instructions du Jeu.

Ce Jeu gratuit est strictement sans obligation d'achat ou de paiement quelconque.

En concluant un pronostic et en participant à des jeux et en plaçant des mises de crédit virtuel, le Participant déclare qu'il possède l'âge minimum requis par les lois en vigueur dans son pays pour la participation aux jeux. Par la souscription du pari ou la participation à des jeux, ainsi que par le placement de mises virtuelles, le Participant confirme en outre qu'il a la capacité juridique requise pour conclure la transaction. Si jamais cette affirmation était fautive, le Participant est responsable envers la Société Organisatrice de tous les inconvénients susceptibles d'en résulter.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations ci-dessus. A cet égard, la Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité d'un Participant à tout moment en lui demandant la production d'une pièce d'identité officielle.

Tout Participant contrevenant à ces dispositions s'exclut automatiquement du présent Jeu et ne peut prétendre en aucun cas à l'un des lots mis en jeu.

Article 3 : Présentation du Jeu

3-1 Modes de jeu :

Le Jeu contient 2 modes de jeu : le mode groupe général et le mode groupe privé. Dès leur inscription finalisée, chaque Participant est automatiquement classé dans le classement du mode général. Il a ensuite la possibilité de créer un groupe privé dans lequel il sera classé avec un nombre de personnes restreint (50 personnes maximum).

3-2 Objectif

Le Jeu est une compétition virtuelle où les Participants répondent à des questions basées sur les courses du Team TotalEnergies Pro Cycling (ci-après la/les « **Course(s)** ») sur toute la saison cycliste 2024.

A l'issue de chaque tour de jeu, chaque question rapporte des points au Participant si celui-ci trouve le bon résultat. Les points remportés sont ceux qui étaient proposés au moment où le Participant a validé son « pronostic ».

Les Participants obtiennent ainsi un total de points à chaque tour de jeu, concourant ainsi aux titres :

- **de meilleur pronostiqueur de chaque mois de compétition** en fonction du classement cumulé de l'ensemble des tours de jeu et de la totalité des points obtenus lors de la Période du Jeu.
- **de meilleur pronostiqueur de chacun des 2 temps forts** définis sur la saison. Ce titre sera attribué en fonction du classement cumulé de l'ensemble des tours de jeu et de la totalité des points obtenus sur – 1) Paris-Nice (du 3 au 10 mars 2024) ; 2) Le Tour de France du 29 juin au 21 juillet 2024
- **de meilleur pronostiqueur de l'année** en fonction du classement cumulé de l'ensemble des tours de jeu et de la totalité des points obtenus sur toute la Période du Jeu.

Récapitulatif des concours pris en compte dans le Jeu et des lots qui seront à pourvoir :

CONCOURS CONCERNE	LOTS MIS EN JEU
<u>3 meilleurs pronostiqueurs de chaque mois de compétition (sauf Juillet – Tour de France)</u>	1 ^{er} : un maillot du Team TEN 2 ^{ème} : une paire de gants du Team TEN 3 ^{ème} : un kit supporter
<u>3 meilleurs pronostiqueurs de Paris-Nice (du 3 au 10 mars 2024)</u>	1 ^{er} : une journée dans la caravane TEN 2 ^{ème} : une tenue complète du Team TEN (maillot + cuissard + gants) 3 ^{ème} : une paire de gants du Team TEN
<u>5 meilleurs pronostiqueurs du Tour de France (29 juin au 21 juillet 2024)</u>	1 ^{er} : un vélo d'un coureur professionnel 2 ^{ème} : une journée en immersion sur une course 3 ^{ème} : un casque du Team TEN 4 ^{ème} : une tenue complète du Team TEN (maillot + cuissard + gants) 5 ^{ème} : un maillot du TEN signé par l'équipe
<u>Meilleur pronostiqueur de l'année</u>	1 ^{er} : un vélo du Team TEN 2 ^{ème} : une tenue complète du Team TEN 3 ^{ème} : une paire de lunettes 100% 4 ^{ème} : un maillot du Team TEN 5 ^{ème} : un kit supporter

La référence prise pour l'indication de la valeur des lots est la France.

La dotation attribuée ne pourra faire l'objet d'une contestation de quelque sorte que ce soit de la part du gagnant. La dotation attribuée est incessible et ne pourra faire l'objet de la part de la Société Organisatrice d'aucun échange ni d'aucune remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Pour la dotation « vélo du Team TEN », la société organisatrice se réserve le droit d'adresser le lot au gagnant en fin d'année 2024, dès lors que le matériel sera disponible. En aucun cas le gagnant ne pourra exiger le vélo d'un coureur qu'il aura identifié. Le service course fera de son mieux pour répondre aux critères de taille du gagnant, sans garantie de pouvoir honorer la demande.

3-3 Etapes d'enregistrement

Le premier tour de jeu se déroulera lors de la «Classica Valenciana » le 20 janvier 2024. Cependant, il est convenu que toute personne aura la possibilité de s'inscrire au jeu à partir du 15 janvier 2024.

3.4- Règles du Jeu

3.4.1- Sélection des pronostics

Pour chaque tour de jeu, le Participant sélectionnera ses pronostics sur l'ensemble des questions qui lui seront posées.

3.4.2- Les points en jeu

Sur chaque question, des points seront attribués à chaque variable (réponse proposée) pour le format de question à choix multiples et un gain potentiel maximum sera fixé pour le format de question dit « à slider ». Ces points seront définis par la Société Organisatrice.

Plus la probabilité de la variable proposée est importante, plus le nombre de points associé sera faible.

3.4.3 - Système de points

Pour chaque question proposée, un nombre de points à remporter sera attribué.

Concernant la question pronostic où le Participant devra deviner qui sera le premier coureur Team TotalEnergies qui franchira la ligne d'arrivée sur la Course, les points en jeu seront doublés si ce dernier termine à la première place de cette même Course.

Sur certaines questions, notamment les questions à « slider » - ou autrement dit « à curseur », un système de pénalités sera intégré et sanctionnera de manière variable les réponses les plus éloignées de celle attendue.

Les pénalités dépendent des questions et sont précisées directement sous chaque question.

Le nombre de points en jeu sur les différentes questions proposées dans ce Jeu pourra varier en fonction de l'importance de la course (UCI World Tour, UCI Europe Tour etc).

Pour toutes les questions proposées dans le Jeu, ce seront les données du site www.procyclingstats.com qui feront foi.

3.4.4 – Système de crédits

En outre, afin d'augmenter son capital point, chaque Participant aura l'opportunité de répondre à une (1) ou plusieurs question(s) supplémentaire(s) (ci-après la « **Question Bonus** ») lors de chaque tour de manche, (ci-après la « **Session** ») sous réserve de répondre aux conditions ci-dessous exposées.

Afin de débloquent une Question Bonus, le Participant doit disposer du nombre de crédits requis. Les crédits ne se confondent pas avec les points remportés en cas de réponse correcte à l'une des Questions et ne sont donc pas pris en compte dans l'établissement du classement des Participants. Les crédits ont pour seul objet le déblocage de Questions Bonus.

A cet effet, une réserve initiale de 200 crédits est attribuée à chaque Participant du Jeu. De plus, il existe deux manières d'obtenir des crédits supplémentaires :

- Les Participants peuvent faire tourner la « roue des crédits » une seule fois chaque semaine et obtiendront le nombre de crédits associé à la case sur laquelle ils tombent lors de chaque lancer.
- Les Participants peuvent obtenir des crédits via un système de parrainage : pour chaque nouvelle inscription au Jeu sur parrainage d'un Participant, ledit Participant obtient 50 crédits (maximum de 10 parrainages récompensés).

L'Organisateur se réserve également le droit d'opérer une (ou plusieurs) distribution(s) de crédits à l'ensemble des joueurs pendant la saison.

En cas de bonne réponse à la Question Bonus, le Participant se voit attribuer un nombre de points fixe et déterminé à l'avance, affiché sur la page du Jeu dès l'ouverture de la **Session**, pris en compte dans l'établissement du classement des Participants.

3.4.5 - Courses reportées

En cas de Course reportée en raison d'un cas de force majeure, les règles suivantes seront appliquées :

- Le Jeu conserve en mémoire la sélection des Participants
- Le système rétribue les points correspondants aux Participants lorsque la Course est disputée

3.4.6 - Finalité

Un Participant est déclaré vainqueur du Jeu :

- à la fin de chaque mois et élu «Pronostiqueur du mois »,
- à la fin de chacun des 2 temps forts : 1) Paris-Nice ; 2) Le Tour de France et élu «Pronostiqueur du temps fort » à la fin du dernier tour de chacun de ces temps forts (sous réserve de l'inscription de l'équipe TotalEnergies sur chacune de ces épreuves),
- à la fin de la saison cycliste 2024 et élu « Pronostiqueur de la saison ».

Le vainqueur du Jeu est celui qui aura récolté le total de points le plus important - selon le barème d'attribution prévu à l'article du 3.4.3 du présent Règlement - sur les différentes périodes énoncées ci-dessus.

Pour le « *Pronostiqueur du mois* » : en cas d'égalité de points entre 2 (deux) Participants sur un mois de jeu, les Participants seront départagés comme suit, par ordre de priorité :

- Le Participant qui aura le plus de points au classement général cumulé depuis le début de la saison après l'attribution des points pour le dernier tour de jeu comptant pour le mois concerné.
- Le Participant ayant effectué le plus de parrainages validés pour inviter d'autres Participants dans le Jeu depuis le début de la saison à la fin du mois de jeu concerné.
- Le Participant qui aura effectué le score le plus élevé sur un seul tour de jeu pour le mois concerné.
- Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera organisé pour départager les ex-aequo.

Pour le « *Pronostiqueur du temps fort* » : en cas d'égalité de points entre 2 (deux) Participants sur un des 2 temps forts de jeu - 1) Paris-Nice ; 2) Tour de France – les Participants seront départagés comme suit, par ordre de priorité :

- Le Participant qui aura le plus de points au classement général cumulé depuis le début de la saison après l'attribution des points pour le dernier tour de jeu comptant pour le temps fort de jeu concerné.
- Le Participant ayant effectué le plus de parrainages validés pour inviter d'autres Participants dans le Jeu depuis le début de la saison à la fin du dernier tour de jeu comptant pour le temps fort concerné.
- Le Participant qui aura effectué le score le plus élevé sur une seule question pronostic pour le temps fort de jeu concerné.
- Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera organisé pour départager les ex-aequo.

Pour le « *Pronostiqueur de la saison* » : en cas d'égalité de points entre 2 (deux) Participants à la fin de la saison, les Participants seront départagés comme suit, par ordre de priorité :

- Le Participant ayant effectué le plus de parrainages validés pour inviter d'autres Participants dans le Jeu depuis le début de la saison.
- Le Participant qui aura effectué le score le plus élevé sur un seul tour de jeu pendant toute la Période de Jeu.
- Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera organisé pour départager les ex-aequo.

3.4.7 – Catégories de Courses

Dans la TotalEnergies Ligue 2024, 5 catégories de Courses ont été définies en fonction de leur importance dans la saison. Ces différents niveaux seront identifiables grâce à un code couleur utilisé dans le bandeau indiquant le nom de la Course (voir ci-dessous). Le nombre de points en jeu pour les questions pronostics variera en fonction de la catégorie de Course.

Voici le détail de ces 5 catégories :

- Semi-classiques françaises – coloris bleu
- Semi-classiques belges – coloris vert
- Classiques – coloris gris
- Courses à étapes – coloris rouge
- Grands Tours – coloris jaune

3.5 – Les animations Quiz et Cycling Guesser

3.5.1 – Présentation générale

En complément de l'animation de pronostics sur le Team TotalEnergies durant la saison 2024, deux autres animations de jeu seront proposés aux Participants : le Quiz et le Cycling Guesser.

Ces animations permettront notamment aux participants de remporter des points supplémentaires dans un classement qui cumulera les scores obtenus sur les 3 formats de jeu. L'Organisateur se réserve le droit de définir librement le nombre de sessions de « Quiz » et de « Cycling Guesser » qui seront proposées pendant la saison. Chaque Participant aura la possibilité de se connecter / s'inscrire sur une interface d'accueil intitulée « la Gaming Zone »¹ où les 3 animations de la TotalEnergies Ligue (via l'adresse ligue.teamtotalenergies.com) seront disponibles et où il pourra visualiser son classement et le nombre de points accumulé au total et sur chaque animation : Pronostics, Quiz et Cycling Guesser.

3.5.2 – Présentation du Quiz

Dans l'animation Quiz, le Participant devra répondre à des questions en rapport avec l'équipe cycliste TotalEnergies.

¹ Le Gaming Zone représente l'ensemble de l'interface de jeu, regroupant les trois activités de la TotalEnergies Ligue (Pronostics, Quiz et Cycling Guesser). C'est également l'espace où le Participant peut consulter son classement et le nombre de points accumulés pour chaque activité.

Le Participant devra répondre à la question en un temps imparti et obtiendra un nombre de points en fonction de la rapidité de sa réponse. Plus celui-ci met du temps à répondre et plus le nombre de points restants en jeu sera faible. Ces points viendront s'additionner au score du Participant.

L'Organisateur se réserve le droit de définir librement le nombre de sessions de « Quiz » qui seront proposées durant la saison et le nombre de questions de chaque session.

3.5.3 – Présentation du Cycling Guesser

Dans l'animation Cycling Guesser, le Participant devra deviner un cycliste mystère à chaque session de jeu. Pour cela, il sera aidé par des indices qui lui donneront des éléments sur son identité.

Plus le Participant a besoin d'indices pour trouver ce cycliste mystère et plus le nombre de points restants en jeu sera faible. Ces points viendront s'additionner au score du Participant.

L'Organisateur se réserve le droit de définir librement le nombre de sessions de « Cycling Guesser » qui seront proposées durant la saison.

Article 4 : Désignation des gagnants

4.1 Désignation des gagnants

La publication de la liste des gagnants « *Pronostiqueur du mois* », « *Pronostiqueur du temps fort* », et « *Pronostiqueur de la saison* » sera effectuée sur le site **ligue.teamtotalenergies.com**, dans un délai de 2 (deux) jours ouvrés après la fin du dernier tour de jeu concerné par le concours et disponible dans l'onglet « Classements ».

4.2 Divers Dotations

Les lots seront acceptés tels qu'ils sont annoncés sur le site Internet **ligue.teamtotalenergies.com**. Aucun changement (de date, de prix, de lot...), pour quelle que raison que ce soit, ne pourra être demandé à la Société Organisatrice. Aucune contrepartie financière ou équivalente financier des lots ne pourra être demandée. En cas d'indisponibilité d'un produit, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'attribuer au gagnant un produit de valeur monétaire équivalente, ou, pour les gants, maillots, cuissards, de proposer une autre taille.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation, ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des prix prévus pour le Jeu. Aucun changement de date ne sera accepté dans le cas où il y aurait une date pour l'utilisation des lots (exemple : places pour un événement sportif...). Le cas échéant, la date d'utilisation des lots sera communiquée lors de la délivrance des lots.

En tout état de cause, l'utilisation des lots se fera selon les modalités communiquées par la Société Organisatrice. Les gagnant(e)s seront contacté(e)s directement par courrier électronique et/ou par téléphone par la Société Organisatrice.

Les lots seront adressés par voie postale, si leur nature le permet. La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration des lots par La Poste et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste. Dans le cas où les lots ne pourraient être adressés par voie postale, leurs modalités de retrait seront précisées aux gagnant(e)s dans le courrier électronique et/ou à l'occasion de l'appel téléphonique confirmant le gain.

Dans le cas d'un lot nécessitant un déplacement du gagnant, les frais annexes (déplacement, logement...) demeurent à sa charge.

A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de leurs gains et de leurs coordonnées au plus tard 30 jours (trente jours) ou, si la nature de la dotation l'exige, selon le délai indiqué sur le site Internet **ligue.teamtotalenergies.com** après la prise de contact par la Société Organisatrice, le silence du ou des gagnant(s) vaudra renonciation pure et simple de son (leurs) gain(s), lesquels seront automatiquement attribués à un (des) gagnant(s) suppléant(s).

Il est rappelé qu'aucun message ne sera adressé aux perdant(e)s.

La Société Organisatrice se réserve le droit à tout moment pendant la période du Jeu, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse les dotations et leurs valeurs pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du Jeu. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participant(e)s.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si les prix annoncés ne pouvaient être livrés par la Société Organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie financière ni aucun équivalent financier ne pourront être réclamés.

Du seul fait de leur participation au Jeu, les Participants, dont le gagnant, autorisent, à titre gracieux, la Société Organisatrice à utiliser leurs pseudonymes et pronostics pour les besoins de la communication relative au Jeu, pendant toute la Période du Jeu et exclusivement sur le site ligue.teamtotalenergies.com et les réseaux sociaux du Team TotalEnergies.

En cas de retour du lot envoyé au gagnant dû à des informations erronées données par celui-ci, le gagnant perd le bénéfice de son prix, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée à ce titre.

4.3 Evénements spéciaux

En dehors de ces événements prédéterminés, la Société Organisatrice se réserve la faculté de mettre en jeu ponctuellement des lots. En pareil cas les modalités de mise en jeu, de désignation des gagnant(e)s et d'attribution des lots ainsi que leur valeur figureront sur le site Internet **ligue.teamtotalenergies.com**.

Article 5 : Données à caractère personnel

Les Participants, communiquent à la Société Organisatrice à l'occasion de leur participation au Jeu, des données à caractère personnel (ci-après désignées les « **Données** »), à savoir :

- leurs nom, prénom, adresse électronique, coureur cycliste préféré ;
- pour les gagnants parmi les Participants : leurs nom, prénom, adresse postale (collectées pour l'envoi des lots par la Société Organisatrice), adresse électronique, coureur cycliste préféré. Les Participants sont informés et acceptent que les Données feront l'objet d'un traitement par la Société Organisatrice dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 Informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi n° 2004-575 du 6 août 2004 et des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

Les Données sont traitées loyalement et licitement par la Société Organisatrice et sont collectées exclusivement sur la base de son intérêt légitime aux fins de gestion du Jeu et de l'attribution des lots dans le cadre du Jeu.

Les Données sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice, qui ne pourra transmettre ces Données à des tiers qu'aux seules fins de gestion du Jeu et de l'attribution des lots dans le cadre du Jeu.

Les Données sont conservées pendant 12 mois pour la durée nécessaire aux finalités susvisées. Les adresses postales sont supprimées une fois les envois des lots aux gagnants effectués. Les Données pourront être archivées pour une durée plus longue pour la gestion de réclamations et/ou de contentieux et pour répondre à des obligations réglementaires.

Chaque Participant pourra consentir à ce que le résultat des scores obtenus pendant le Jeu, ainsi que son adresse électronique, soit réutilisée pour l'inciter à rejouer (la Société organisatrice l'informera du lancement des ligues). Chaque Participant pourra retirer son consentement à tout moment, par le biais d'un lien mis à disposition dans le mail envoyé par la Société Organisatrice l'incitant à rejouer.

Tout Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données à caractère personnel le concernant ainsi qu'un droit d'opposition et de limitation au traitement de ses données à caractère personnelle. Ces droits peuvent être exercés selon les modalités suivantes :

- soit en écrivant à l'adresse suivante:

TotalEnergies Pro Cycling Team

2 place Jean Millier – La Défense 6 – 92400 Courbevoie - France

- soit en écrivant un mail à l'adresse equipe.cycliste@totalenergies.com

Le Participant qui souhaite exercer un des droits susmentionnés doit justifier de son identité.

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données à caractère personnel avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation. De la même manière, tout gagnant qui demanderait la suppression de ses données avant la date de remise du lot, rendant impossible toute prise de contact avec la Société Organisatrice ou/et la société chargée de la livraison du lot, sera réputé avoir renoncé à sa participation et à l'attribution de son lot.

Article 6 : Responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du Site et/ou du Jeu pour un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le site et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques quelconques ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler la session hebdomadaire au cours de laquelle ledit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait. Par exemple, en cas de défaut dans la date limite d'une journée de jeu ou d'une question, et ce quelle qu'en soit la raison, la Société Organisatrice se réserve le droit de réinitialiser les pronostics des Participants tels qu'ils étaient au moment du départ de la Course concernée par ladite journée ou ladite question.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une raison quelconque qui ne lui serait pas imputable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de ses serveurs pour une raison quelconque, etc...) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu, de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent Règlement ou aurait tenté de le faire. Un Participant qui aurait triché serait de plein droit déchu de tout droit à obtenir une quelconque dotation.

Si la société organisatrice ou le fournisseur constatent la création de plusieurs comptes liés à la même personne, la décision pourra être prise de l'exclure du jeu pour la fin de saison, ou de la sanctionner par suppressions de points.

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu en partie ou dans son ensemble si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu. La Société Organisatrice pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion malveillante dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu etc...) même émanant de leur propre responsabilité (sous réserve en ce cas de leur bonne foi), cesser tout ou partie du Jeu. Le présent Jeu sera annulé en cas de force majeure, sans que les Participants ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

Article 7 : Remboursements

La connexion Internet pour la participation à ce Jeu ne sera pas remboursée. Etant donné qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les Participant(e)s sont informé(e)s que tout accès au Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion haut débit illimitée, fixe ou mobile...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage global de l'Internet et que le fait pour le(la) Participant(e) de se connecter au site Internet de la Société Organisatrice du Jeu ou de ses partenaires et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Article 8 : Loi Applicable – Dépôt de Règlement

Le présent Règlement est déposé auprès de l'étude ID FACTO MELUN – Commissaires de justice, sise à MELUN (77000), 11 rue de la Rochette. Il en ira de même pour tout éventuel avenant audit Règlement.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du présent Règlement et des règles de bonne conduite sur Internet (Netiquette). Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de ceux-ci seront tranchées souverainement par la Société Organisatrice et l'huissier.

Le Règlement peut être consulté sur le site Internet de **TotalEnergies Ligue** à l'adresse internet suivante : ***ligue.teamtotalenergies.com***

Les relations entre le Participant et la Société Organisatrice sont régies par le droit français.

Le Participant et la Société Organisatrice s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour régler à l'amiable tout différend né de la formation, l'interprétation et l'exécution du présent Règlement.

A défaut d'accord amiable et en tout état de cause, le recours à une procédure amiable étant facultatif, le Participant et la Société Organisatrice peuvent soumettre leur différend aux juridictions nationales compétentes.